

Ecrit par le 25 novembre 2025

Un giratoire pour sécuriser la sortie de l'A9 à Roquemaure

Jean-Baptiste Djebbari, ministre des Transports, vient de confirmer par courrier à <u>Anthony Cellier</u>, député de la 3° circonscription du Gard, l'attribution d'une enveloppe de 750 000€ pour la réalisation d'un giratoire sur la RN 580 à Roquemaure. Ce rond-point, dont la réalisation représente un investissement total de 1,25M€, permettra de sécuriser l'accès à l'autoroute A9. Ce financement de l'Etat a été notamment rendu possible par le plan 'France relance' doté de 1,3 milliard d'euros, portant ainsi à 3,4 milliards le montant des travaux prévus dans l'Hexagone en 2021 par le conseil d'administration de l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transports de France).

« Ce projet, pris en charge à 60% par l'Etat, va permettre d'améliorer les conditions de déplacement de nos concitoyens, de fluidifier le trafic et de sécuriser davantage cette sortie d'autoroute que nous savons tous particulièrement accidentogène, se félicite Anthony Cellier.

La réalisation de cette future infrastructure routière se justifie également par l'accroissement du trafic des poids lourds prévisible en direction des sites industriels du Gard Rhodanien.

A terme, cette transformation du carrefour actuel en giratoire à 5 branches devrait donc grandement améliorer la sécurité des usagers du carrefour des routes RN580 et RD6580, avec la bretelle de sortie de l'échangeur de Roquemaure sur l'A9.

Au 1er janvier, le service de l'eau change de prestataire pour 7 communes du Grand Avignon

25 novembre 2025 |



Ecrit par le 25 novembre 2025



A compter du 1er janvier 2021, le service de l'eau change de main dans 7 communes du Grand Avignon : Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Les Angles, Pujaut, Sauveterre, Roquemaure et Villeneuve-lez-Avignon. L'exploitation du service de l'eau potable sera opérée pour les 10 ans à venir par la société 'Eau du Grand Avignon' (filiale de Suez) tandis que l'exploitation du service assainissement sera à la charge de 'Grand Avignon assainissement' (Veolia).

Ce changement de prestataire résulte du souhait de la communauté d'agglomération « d'harmoniser progressivement la gestion de l'eau et de l'assainissement entre les communes afin de parvenir progressivement à un mode de gestion unique sur le territoire. » Entré en vigueur le 1er janvier 2019 pour la ville d'Avignon, le nouveau contrat prendra effet le 1er janvier prochain pour les communes de Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Les Angles, Pujaut, Sauveterre, Roquemaure et Villeneuve lez Avignon pour le service de l'eau potable.

Une mise en place progressive sera faite entre l'ancien opérateur (la Saur) et 'Eau Grand Avignon'.



Ecrit par le 25 novembre 2025

132 000 habitants sont concernés. Le nouveau contrat prévoit deux factures annuelles. L'usager recevra de la part de Saur un message de fin de contrat avec une facture de clôture. Puis il se verra adresser dans le courant du 1er semestre 2021, une 1ère facture Eau Grand Avignon. La facture du second semestre arrivera, quant à elle, entre septembre et novembre 2021. A noter que le Règlement Général de Service sera consultable dès début janvier sur le site www.eaugrandavignon.fr.

Dans les autres communes, la gestion est toujours assurée par des syndicats mixtes : Syndicat des eaux du Plateau de Signargues (Rochefort-du-Gard et Saze), Syndicat Rhône Ventoux (Entraigues-sur-la-Sorgue, Le Pontet, Saint-Saturnin-lès-Avignon et Vedène), Syndicat des Eaux Durance-Ventoux (Caumont-sur-Durance et Velleron).

Quant à l'assainissement collectif, le contrat entrera également en vigueur le 1er janvier 2021 pour Vedène, Entraigues-sur-la-Sorgue, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Le Pontet, Caumont, Velleron, Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Les Angles, Villeneuve lez Avignon, Pujaut, Roquemaure, Rochefort-du-Gard et Saze, et au 1 er octobre 2022 pour Sauveterre.

Gard : deux nouvelles maisons de santé à Roquemaure et Uzès

25 novembre 2025 |



Ecrit par le 25 novembre 2025



14 nouveaux projets de maisons de santé pluriprofessionnelles viennent d'être validés en Occitanie dont deux dans le Gard, à Roquemaure et Uzès. Soutenu par l'Agence régionale de santé (ARS), le développement de ces maisons de santé est un enjeu majeur d'aménagement du territoire et d'égalité dans l'accès à des soins de proximité.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles reposent sur des équipes de professionnels de santé de proximité partageant un projet de santé commun et qui exercent leurs activités de façon coordonnée et pluriprofessionnelle, au bénéfice des patients d'un même territoire. Ces équipes associent des compétences médicales (médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes) et paramédicales (infirmiers, masseurs, kinésithérapeutes...), des pharmaciens et des biologistes. Cette organisation favorise les prises en charge coordonnées, le développement de la prévention et de la télémédecine, ainsi que la prise en charge des soins non programmés. Les maisons de santé sont notamment soutenues par l'ARS et les services de l'Etat, de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et des collectivités locales contribuent activement à leur financement. A ce jour en Occitanie, 233 maisons de santé ont été labellisées dont deux à Remoulins et Pont Saint-Esprit.



Ecrit par le 25 novembre 2025

